JUIN 2020- MAI 2021

Bilan n°1 des correspondants environnement

Soucieuse de préserver la richesse de son patrimoine bâti et naturel, de continuer à embellir son cadre de vie mais aussi de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, la Ville de Bayeux a formalisé son action dans sa charte de développement durable. Adoptée en mars 2021, celle-ci compte 10 engagements et 56 actions, conciliant préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale.

Chaque année, les correspondants environnement, nommés au sein du conseil municipal, dressent le bilan des actions menées.













LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2020-2021



Mettre en place des correspondants environnement élus dans chaque commission du conseil municipal



Neuf correspondants environnement ont été choisis en juin 2020 pour s'assurer que les projets de la Ville sont compatibles avec les ambitions environnementales de la collectivité. Les correspondants environnement sont en veille, se forment, participent à des réunions, observent des initiatives proposées ailleurs, proposent des idées et alertent.



Recruter un référent environnement en charge de construire et d'animer la stratégie municipale de développement durable

En poste depuis octobre 2020, le référent environnement est chargé du suivi et de la coordination des actions en faveur de la transition écologique pour le compte de la Ville de Bayeux et de Bayeux Intercom.



Garantir la prise en compte du développement durable dans les projets de la Ville à travers Cit'ergie

Un pré-diagnostic réalisé au 1^{er} trimestre 2021 a permis d'établir l'intérêt pour la collectivité de se lancer dans la démarche Cit'ergie. À travers Cit'ergie, la Ville de Bayeux évaluera annuellement son action en matière de transition écologique, et valorisera celle-ci à travers un label européen.



Créer un jardin pédagogique biologique à Bellefontaine

Cet espace maraîcher alimentera la cuisine centrale qui nourrit les enfants des écoles du territoire. Six blocs de 240m² ont été aménagés au printemps 2021 pour la culture de légumes et de fruits dans le respect des règles de l'agriculture biologique et des principes de la permaculture. Le jardin sera avant tout pédagogique, à la disposition des écoles pour sensibiliser aux enjeux de l'alimentation et de la préservation de la biodiversité.



Continuer d'intégrer toujours plus de produits locaux, biologiques et de qualité dans les cantines scolaires

45% des approvisionnements de la cuisine centrale sont sous signes de qualité (AOP, IGP...) et les produits issus de l'agriculture biologique sont passés de 22 à 29% entre 2019 et 2021. La moitié de ces produits biologiques proviennent du Calvados, de la Manche ou de l'Orne. Des actions sont menées pour diminuer le gaspillage alimentaire, passant de 80g/enfant/repas d'aliments gaspillés en 2015 à moins de 30g aujourd'hui.



Développer des zones de rencontre et des cheminements verts

Des pistes cyclables ont été aménagées boulevard d'Eindhoven et boulevard du 6 juin au printemps 2021 afin de prolonger le maillage cyclable de la ville. Dès l'été 2020, des cabanes dédiées à l'accueil des cyclotouristes avaient été installées au camping municipal des bords de l'Aure.



Piétonniser le centre-ville les samedis après-midi afin de développer le commerce de proximité

En 2020, après trois samedis de test et une concertation auprès des habitants, commerçants et visiteurs, la piétonisation du centre-ville a été prolongée tous les samedis de l'été et du mois de décembre. Elle sera reconduite en 2021. L'objectif est autant de développer les mobilités douces en cœur de ville que de soutenir les commerces de proximité et l'emploi.



Développer l'activité des commerces de proximité à travers l'initiative « Ma Ville, Mon Shopping »

Afin de permettre aux Bayeusains de concilier achats en ligne et fidélité aux commerçants locaux, Bayeux Intercom a signé en février 2021 un partenariat avec la plateforme mavillemonshopping.fr. Cette boutique en ligne permet aux commerçants, restaurateurs, artisans et producteurs du territoire de vendre leurs produits sur internet en toute simplicité.



Poursuivre le renouvellement du parc d'éclairage public avec le SDEC Energie

La Ville de Bayeux remplace annuellement une partie de ses points lumineux par des luminaires à leds moins énergivores et mieux adaptés aux besoins actuels en matière d'éclairage.



Limiter l'éclairage public nocturne pour faire des économies d'énergie et préserver la biodiversité

Expérimentée durant le premier confinement puis actée, la politique de gestion raisonnée de l'éclairage public de la Ville de Bayeux vise à favoriser les économies d'énergie mais également à limiter les nuisances de la pollution lumineuse sur la biodiversité et le sommeil des Bayeusains. L'éclairage est ainsi coupé de minuit à 5h (dès 21h pendant le couvre-feu) à l'exception des secteurs de l'hôpital et de la gendarmerie. Un courrier a également été envoyé par M. le Maire aux commerçants pour rappeler les obligations en matière d'extinction des enseignes et publicités lumineuses.



Collecter et valoriser les sapins de Noël sous forme de broyat pour encourager au paillage

Avec 22 enclos installés à travers la ville, près de 20 mètres cube de sapins ont été collectés en un mois. Broyés, ils ont fourni un paillage qui a été distribué aux habitants fin janvier 2021, permettant d'éloigner les limaces, protégeant les plantes du froid, prévenant l'apparition des herbes libres, etc.



Prendre en compte les avis et suggestions des habitants

Les correspondants environnement ont échangé avec des Bayeusains sur les évolutions possibles du Jardin Botanique et une boite à idées y a été installée en octobre 2020. Plus de 40 propositions sur l'aménagement du parc et son animation en sont ressorties. Elles permettront de définir un plan d'actions sur les prochaines années.



Signer la « Déclaration des droits de l'arbre » de l'association A.R.B.R.E.S pour favoriser leur protection

L'association A.R.B.R.E.S. a écrit une « déclaration des droits de l'arbre », invitant à changer le regard et le comportement de chacun à l'égard des arbres, en considérant que ceux-ci sont des êtres vivants sensibles aux modifications de leur environnement, devant être respectés en tant que tels, et ne pouvant être réduits à de simples objets mais comme des sujets de droit. En signant cette déclaration en mars 2021 au côté d'une dizaine de communes en France, la Ville réaffirme sa volonté de préserver la biodiversité présente au sein de Bayeux et de considérer l'arbre comme élément à part entière du patrimoine de la ville, indispensable à la qualité de vie des Bayeusains.



Pérenniser la gestion différenciée des espaces verts : réduction des tontes et accueil de la flore spontanée dès que cela est possible

La Ville de Bayeux a volontairement adopté depuis plusieurs années une politique de préservation de la biodiversité et de gestion différenciée des espaces verts : diminution drastique des produits phytosanitaires, transformation en gazon de certains espaces, végétalisation des pieds de murs et d'arbres, mise en place de paillage pour éviter le désherbage, et développement de la flore spontanée (selon trois zones définies sur le périmètre de la ville).



Limiter voire réduire l'imperméabilisation des sols

Suite aux travaux menés dès 2019 au complexe sportif Eindhoven, la surface imperméabilisée des sols sur ce site a diminué de 30%, passant de 4 100 à 2 900m² : l'intégralité des eaux du parking est désormais absorbée par une noue paysagère (fossé) et par des places de stationnement perméables (végétalisées).



Rétablir la continuité écologique de l'Aure en supprimant ou réaménageant les obstacles

Une étude a été menée en 2020 & 2021 pour définir les aménagements permettant de rétablir la continuité écologique de l'Aure. Ont été pris en compte les enjeux environnementaux (libre circulation des poissons et sédiments), le risque d'inondation et le contexte patrimonial et touristique (de nombreux monuments inscrits et classés figurent sur les bords de l'Aure). Les travaux seront menés à partir de 2022.



Multiplier le nombre de composteurs collectifs en pied d'immeuble

Pour anticiper l'obligation de tri à la source des biodéchets qui sera effective en 2024, le SEROC propose aux résidences qui le souhaitent l'installation de composteurs partagés en pied d'immeuble. Bayeux soutient activement cette action. Pour inciter les Bayeusains à s'inscrire dans cette démarche, la Ville a organisé des journées d'échanges (octobre 2020), distribué des courriers dans des résidences et communiqué via le magazine municipal et les réseaux sociaux (1er trimestre 2021).

JUIN 2020- MAI 2021